



Que savez-vous au sujet de l'éducatrice ou l'éducateur de la petite enfance inscrit de votre enfant?

Une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance inscrit (EPEI) est un membre de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Les EPEI sont des personnes formées, qualifiées et responsables.

Une ou un EPEI :

- Comprend le développement de l'enfant.
- Répond aux besoins des enfants et éveille leurs intérêts selon les stades de développement.
- Planifie des programmes d'apprentissage axés sur le jeu.
- Crée un milieu d'apprentissage sain, sécuritaire et stimulant.
- Communique régulièrement avec les parents.

Tableau public en ligne

Vous pouvez consulter le tableau public des membres de l'Ordre en ligne et y chercher les professionnels qui travaillent auprès de votre enfant. Visitez le site ordre-epe.ca.

Normes déontologiques et professionnelles

Le *Code de déontologie et normes d'exercice* définit ce que l'on attend des EPEI en ce qui a trait aux compétences, aux connaissances et aux valeurs liées à la profession, ainsi qu'à l'exercice de la profession. Pour le consulter, rendez-vous à ordre-epe.ca/ressources.

Apprentissage professionnel continu

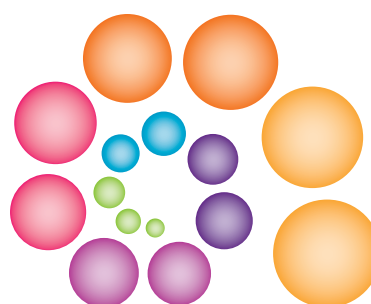
Saviez-vous que l'apprentissage professionnel continu constitue une responsabilité déontologique et professionnelle des EPEI? Pour en savoir plus, visitez le site ordre-epe.ca.

Quelque chose vous préoccupe?

Les EPEI sont responsables de la façon dont ils exercent leur profession, des décisions qu'ils prennent et de leur comportement. Si quelque chose vous préoccupe au sujet de l'exercice d'une ou d'un EPEI, vous pouvez communiquer avec l'Ordre.



Contactez-nous :
416 961-8558
1 888 961-8558
info@ordre-epe.ca
ordre-epe.ca



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance